



Journal du Relais petite enfance

Rammo d'Or

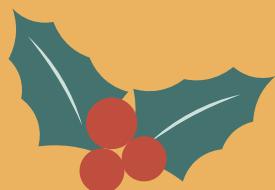
JANVIER – FÉVRIER 2026



INFOS / ACTUS

Le Rammo d'Or vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux.

Le relais sera fermé du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026



JOYEUX
noel.



LE SAVIEZ-VOUS?

Pajemploi : une déclaration par enfant à partir de janvier 2026

Actuellement, les employeurs faisant garder plusieurs enfants (fratries) par le même assistant maternel réalisent, une seule déclaration contenant de manière globale le salaire, les jours et heures de garde de tous les enfants.

“À partir de 2026, les modalités de déclaration évoluent pour les particuliers employeurs d’assistants maternels.

Cette évolution introduit une déclaration par enfant accueilli, conformément aux éléments définis dans chaque contrat de travail.

Pourquoi cette évolution ?

La mise en place de la déclaration par enfant permettra :

- un calcul plus précis de vos droits au complément de libre choix du mode de garde (CMG) et de vos cotisations, réalisé pour chaque enfant ;
- une simplification de vos démarches, ainsi que celles de votre assistant maternel, notamment pour la prise en compte de ses droits (chômage, retraite...).

Particuliers employeurs : ce qui change pour vous:

Jusqu’à présent, la garde de plusieurs enfants était effectuée via une seule déclaration mensuelle. Dès janvier 2026, vous devrez saisir une déclaration distincte pour chaque enfant accueilli par votre assistant maternel.

Exemple

Si vos deux enfants sont gardés 8 heures chacun, vous réaliserez deux déclarations séparées (8 heures et le salaire correspondant pour chaque enfant), conformément aux contrats de travail.

Bon à savoir

- Les gardes d’enfants à domicile ne sont pas concernées par la déclaration par enfant.
- Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) reste versé sous conditions d’âge :
 - pour tout enfant jusqu’au mois anniversaire de ses 6 ans,
 - ou 12 ans si vous êtes une famille monoparentale.



LE SAVIEZ-VOUS?

 Attention, à compter du 14 janvier 2026, il sera impossible de saisir ou modifier des déclarations antérieures à 2026.

Assistants maternels : ce qui change pour vous:

Ce changement vous permettra de bénéficier de documents plus détaillés :

- vous recevrez désormais **un bulletin de salaire par enfant accueilli**, disponible sur votre espace en ligne Pajemploi ;
- vos **récapitulatifs mensuels de salaires et d'abattements fiscaux** présenteront des montants détaillés pour chaque enfant déclaré."



ÇA S'EST PASSÉ EN NOVEMBRE

Contes



Atelier du goût avec la Micro-crèche de St Romain



Semaine des assistants maternels : " Les stéréotypes"



Transvasement de l'Automne



ÇA S'EST PASSÉ EN NOVEMBRE

Spectacle pour enfants "HIMA BALA"



Spectacle à partir de 14 ans "La beauté des sexes"



ÇA S'EST PASSÉ EN DÉCEMBRE

Atelier cocooning pour les enfants ET les assistantes maternelles



Transvasement autour de l'Hiver/ Noël



Atelier Noël



À VENIR EN JANVIER

Retrouvez le planning chaque mois sur le site internet du Rammo d'Or : [ICI](#)

Janvier 26				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5 St Romain	6 Albigny	7 Curis	8 Poleymieux	9 St Germain
Instrument de musique	Thème couronne (collage-histoire)	Thème couronne avec Micro-crèche Curis (collage- histoire)	Thème couronne (collage- histoire)	Thème couronne (Collage-histoire)
12 St Romain	13 Albigny	14 Curis	15 Poleymieux	16 St Germain
Thème couronne avec Micro-crèche St Romain	Motricité - Lecture patrice	Motricité	Motricité	Motricité
19 St Romain	20 Albigny	21 Curis	22 Poleymieux	23 St Germain
Peinture	Peinture	atelier sonore	Peinture	Peinture
26 St Romain	27 Albigny	28 Curis	29 Poleymieux	30 St Germain
Atelier comptines signées	Pâte à modeler	Pâte à modeler	Pâte à modeler	Pâte à modeler

RAMMO D'OR

RAPPEL DES ADRESSES DE CHAQUE SALLE

ST ROMAIN - 9H30/11H SALLE DE L'AJA

ALBIGNY - 9H/11H SALLE HENRI ST PIERRE

CURIS - 9H / 11H SALLE PERISCOLAIRE

POLEYMIEUX - 9H/ 11H SALLE MONT THOU

ST GERMAIN - 9H/ 11H POLE MAINTENUE

Mylène CHANIOL -
Animatrice Responsable de

04 28 29 55 08 ou 07 60 15 41 41

rammodor69@gmail.com





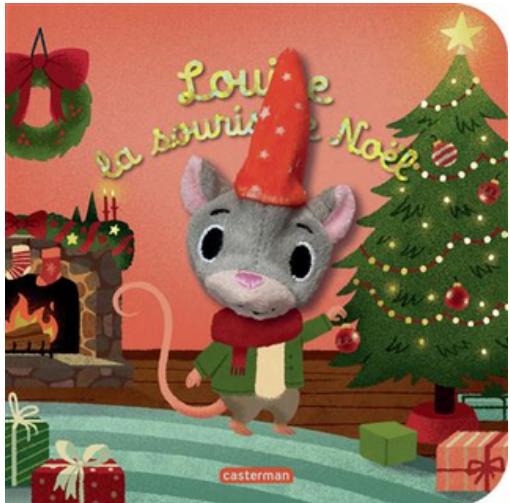
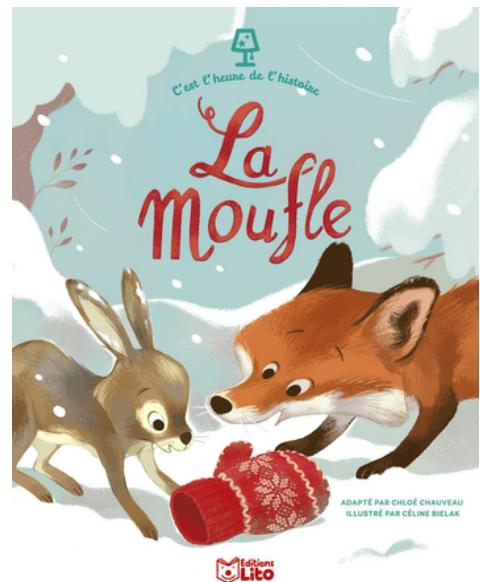
COIN LECTURE



Quelques livres sur le thème de l'hiver, de Noël

"La moufle"

"Tout débute par une moufle égarée. Une petite souris l'aperçoit et s'y pelotonne pour se protéger du froid. Puis, un lapin qui passait par là, regarde la moufle avec envie. La souris accueille le lapin, lorsqu'un renard, frigorifié, s'y invite... C'est au tour d'un ours, puis d'un sanglier de réclamer une petite place. Ils commencent à être un peu serrés lorsqu'une minuscule fourmi, en s'y glissant, fait éclater la moufle !"

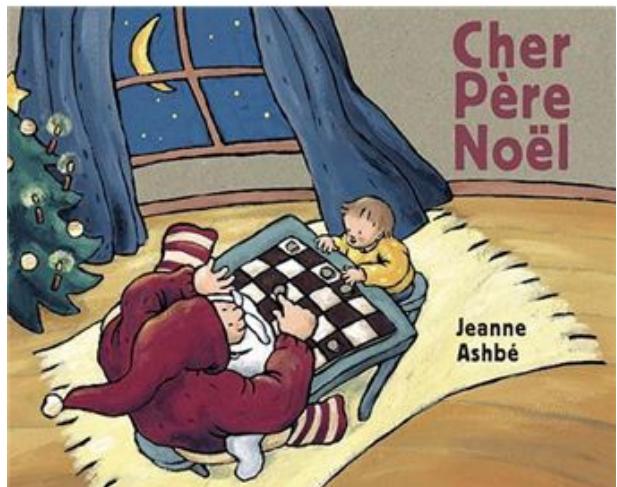


"Louise, la souris de Noël"

" Louise, la petite souris, se réveille de bonne humeur. C'est le dernier jour avant Noël ! Vite, il faut profiter au maximum. Louise sort jouer dans la neige avec ses amis. Elle boit un bon chocolat chaud devant la cheminée, avant d'aller chanter ses chansons de Noël préférées. Après une journée mémorable, Louise se couche, impatiente de découvrir, au petit matin, les cadeaux du père Noël."

"Cher Père Noël"

"Cher Père Noël, cette année, je t'écris une lettre. Je ne veux pas des tas de jeux qui font tic tac tic. Tu sais, Père Noël, j'ai une autre idée... »





ÇA PEUT VOUS ÊTRE UTILE



LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE DE VOTRE ENFANT JUSQU'A 3 ANS

CONSEILS	DE LA NAISSANCE À 4 MOIS		ENTRE 4 ET 6 MOIS
		Donner uniquement du lait	
Lait maternel Et/ou Préparations infantiles		Lait maternel ou Préparation pour nourrissons ("lait" 1 ^e âge)	Lait maternel ou Transition "lait infantile" 1 ^e âge au "lait infantile" 2 ^e âge
Produits laitiers : yaourts, fromage blanc, petits suisses, fromage	- A alternier - Nature, non aromatisés - Ne pas donner de lait cru ni de fromages au lait cru (risques infectieux) sauf emmental ou comté - Les produits 0%, écrémés et demi-écrémés ne conviennent pas aux moins de 3 ans	Ne pas donner	Exemples : - quelques cuillères à café de yaourt au goûter - de temps en temps faire fondre un peu de fromage râpé dans une purée
Fruits et Légumes : tous	- Plutôt de saison et produits localement - Bio si possible	Ne pas donner	- Tous les jours - Quelques cuillères à café, puis augmenter progressivement selon l'appétit de l'enfant - Légumes bien cuits et mixés lisses - Fruits bien cuits et mixés en compotes non sucrées
Légumes secs : lentilles, haricots secs, pois chiches, etc.	- Bio si possible - À proposer selon la façon dont l'enfant les digère	Ne pas donner	- De temps en temps - 1 cuillère à café - Bien cuits et mixés en purée lisse
Pommes de terre et autres féculents : pâtes, riz, semoule, pain, dont produits complets ou semi complets	- Bio si possible - Féculents complets : Proposer selon la façon dont l'enfant les digère	Ne pas donner	- Le gluten peut être introduit même pour les enfants à risque d'allergie - Toujours mélangés avec des légumes : 1/4 féculents mixés et 1/4 légumes mixés en purée lisse
Volaille, autres viandes, poisson et œufs	- Toujours très cuits - Privilégier la volaille - Poisson : 2 fois par semaine dont 1 poisson gras : sardine, maquereau, saumon... - Ne pas donner de coquillages crus ou de préparations à base d'œuf cru	Ne pas donner	- De temps en temps puis plus régulièrement - 5 g/jour = 1 cuillère à café d'aliments mixés ou d'œuf dur écrasé
Matières grasses ajoutées : huile (colza, noix, olive), beurre	- A ajouter crues aux préparations maison ou du commerce si elles n'en contiennent pas - Privilégiez les huiles et variez-les	Ne pas donner	Par jour : 1 cuillère à café d'huile ou de temps en temps 1 noisette de beurre
Boissons	La seule boisson recommandée est l'eau	Proposer de l'eau en cas de forte chaleur, de fièvre, de vomissements ou de diarrhée	- Eau à volonté, au verre - Eviter toutes les boissons sucrées, dont tous les types de jus de fruits, tous les sodas et les sirops
Charcuterie	En dehors du jambon blanc, la charcuterie (saucisses, pâtés...) ne doit être donnée qu'exceptionnellement	Ne pas donner	Jambon blanc possible de temps en temps, mixé très lisse : 1 cuillère à café
Sel et produits salés	A limiter	Ne pas donner	- Ne pas saler les préparations maison ni les petits pots du commerce - Ne pas donner de produits salés (produits apéritifs...)
Produits sucrés : chocolat, confiseries, gâteaux, crèmes dessert, glaces, ketchup...	- A limiter - A introduire à l'âge le plus tardif possible	Ne pas donner	Ne pas donner de miel avant 1 an (risque infectieux)

Votre enfant grandit, retournez l'affichette